



Job étudiant et jours de congés pour examens

Par globuleblanc

Bonsoir tout le monde.

Je me pose la question suivante:

Etant étudiant et travaillant à côté de mes études, ai-je le droit à des congés supplémentaires pour préparer mes partiels?

Je viens de découvrir l'existence de ceci: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000030980836 (article 296)

Mon contrat de travail ne mentionne pas le nombre d'heures / le nombre de jours travaillés, c'est très flexible.

J'ai essayé de négocier avec mon supérieur pour me laisser quelques jours supplémentaires pendant ma semaine de révision et rien n'y fait, il souhaite également me faire travailler pendant ma période de partiels mais ça c'est encore un autre problème..

Quelqu'un pourrait m'aiguiller? Me conseillez-vous de me rapprocher d'un syndicat? C'est une assez grosse entreprise.

Merci à ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par kang74

Bonjour

Vous lui envoyez un lettre en recommandé avec votre justificatif d'inscription de l'université ,justificatif des dates des partiels, et les 5 jours de congé choisis en conséquence , lui rappelant cet article de loi . Vous lui rappelez que vous lui en avez parlé depuis le tant.

L'employeur peut décider d'autres jours qui lui conviennent mieux .

A envoyer en copie à l'inspection du travail .
Attention au délai de prévenance .

Pour le calcul des jours travaillés , c'est très simple vous calculez les jours ou vous avez travaillés depuis le début du contrat .

Attention ces jours ne sont pas rémunérés donc viendront en déduction de votre paie .

Vous devez utiliser ces jours pour passer l'examen car vous n'avez droit qu'à ces jours d'absence (pas plus pour les jours d'examen)

Et il y a un délai de prévenance d'un mois minimum pour informer officiellement l'employeur de vos propositions de congés (date de la première présentation de la LRAR).

Enfin un employeur peut toujours vouloir vous licencier pour X raisons .